

22 mai 2015 – n° 11  
150057

**CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA VOIE PRIVEE**  
**"CHEMIN DU CHAMP DES ALOUETTES" (FOUCHARUPT)**

Vu la loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 article 62 II,

Vu la demande en date du 12 mars 2015 du Président de l'association syndicale du lotissement « les Alouettes », demandant le classement dans le domaine public communal de la voirie dudit lotissement, cadastrée section AZ n°270, pour une surface de 2 069 m<sup>2</sup>; dénommée « chemin du champ des alouettes » ;

Vu le Code de la Voirie Routière, notamment l'article L141-3, stipulant que les délibérations de classement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie,

Considérant que le classement envisagé n'aura aucune conséquence sur les fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- DECIDE :

\* de procéder au transfert amiable de propriété, qui vaut classement dans le domaine public communal, de la voie privée cadastrée AZ n°270, dénommée « Chemin du Champ des Alouettes », et des réseaux d'eau potable, d'assainissement et d'éclairage public sis dans son emprise ;

\* d'imputer à la charge de l'association syndicale du lotissement « les Alouettes » l'ensemble des coûts liés au transfert (bornage, acte notarié...), ainsi que tous frais annexes.

- AUTORISE le Maire à prendre toutes les décisions et signer tous documents nécessaires à la réalisation de l'opération.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Extrait certifié conforme  
Le Maire,  
  
David VALENCE

-----  
*Nombre effectif des Membres  
du Conseil Municipal.....* 35

-----  
Séance du 22 mai 2015

*Nombre des Membres en  
exercice.....* 35

*Nombre des Membres présents  
à la séance.....* 32

*Procurations.....* 3

-----  
Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle de BECKER, Ousseynou SEYE, Johann RUH, Issam BENOuada, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Christophe ZIEGLER, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Orhan TURAN, Christine URBES, Ramata BA, Nadia ZMIRLI, Nathalie TOMASI

Excusées et ont donné procuration :

Françoise LEGRAND  
Marie-José LOUDIG  
Christine FELDEN

à Caroline PRIVAT  
à François FICHTER  
à Claude KIENER

-----  
Monsieur Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.  
-----